dodis.ch/65561 Extrait

Rapport de fin de mission du Chef de la délégation suisse de la NNSC, le Conseiller d'ambassade Monod¹

LA DÉLÉGATION SUISSE À LA COMMISSION DES PAYS NEUTRES DE SURVEILLANCE DE L'ARMISTICE EN CORÉE, DU 7.8.1987 AU 13.9.1990

[Panmunjom, au plus tard le 7 septembre 1990]

 $[...]^2$ 

5. Rôle de la NNSC

Dans son rapport du 15 juin 1990 au Président du Conseil de sécurité de l'ONU sur ses activités en 1989, l'UNC écrit notamment ceci au sujet de la NNSC: «Bien que sa mission essentielle et ses fonctions d'inspection et d'enquête aient été presque totalement suspendues du fait de l'obstruction opposée par l'armée populaire coréenne et les volontaires du peuple chinois, la Commission est sans aucun doute un facteur très utile de stabilisation dans la zone commune de sécurité et sert également de moyen de communication indirecte entre les deux parties de la Commission militaire d'armistice».<sup>3</sup>

La mission formelle de la NNSC est fondée sur l'article 41 AA: «The mission of the NNSC shall be to carry out the functions of supervision, observation, inspection and investigation, as stipulated in Sub-paragraphs 13c and 13d and Paragraph 28 hereof, and to report the results of such supervision, observation, inspection, and investigation to the Military Armistice Commission». Le 13c concerne l'interdiction faite aux deux parties d'introduire sur leur territoire des renforts en personnel militaire étranger, si le total cumulé des forces étrangères dépasse leur effectif au moment de la conclusion de l'accord d'armistice: avec 7 Chinois, une soixantaine de milliers de soldats américains pendant les exercices Team Spirit (leur effectif permanent est de l'ordre de 43 000 hommes) et les contingents de la garde d'honneur de l'UNC, les deux parties sont bien évidemment et depuis plus de 35 ans en situation de non-violation permanente de l'accord sur ce point. Avec le 13d, qui interdit le renforcement de l'armement importé par rapport à la



<sup>1</sup> CH-BAR#E2010A#1999/250#3578\* (B.73.0.1(36) P). Ce rapport final est rédigé et signé par le Chef de la délégation suisse de la NNSC, le Conseiller d'ambassade Pierre Monod. Des copies du rapport sont envoyées à un large éventail de destinataires du DFAE, aux Ambassades de Suisse à Séoul, Beijing, Tokyo et Washington, au Chef du DMF, le Conseiller fédéral Kaspar Villiger, au Directeur de l'Office fédéral de l'adjudance, le divisionnaire Fritz Mathias Husi, et au Groupe renseignements et sécurité du DMF.

<sup>2</sup> Pour la version complète du document, cf. le facsimilé dodis.ch/65561.

<sup>3</sup> Lettre datée du 14 juin 1990, adressée au Président du Conseil de sécurité par le chargé d'affaires par intérim de la mission des États-Unis d'Amérique auprès de l'organisation des Nations Unies, UN doc. S/21358. *Une copie se trouve dans le dossier* CH-BAR#E2023A#1999/138#2839\* (0.713-26).

<sup>4</sup> Pour l'accord d'armistice en Corée du 27 juillet 1953, cf. QdD 21, annexe 2, dodis.ch/60000.

situation au 27 juillet 1953, il s'agit au contraire d'une situation de violation permanente de l'accord par les deux parties (dans l'esprit de ses rédacteurs, l'accord n'était pas destiné à durer plus que quelques mois, jusqu'au règlement définitif de la question coréenne par une conférence)... Dès le milieu des années 50, l'UNC a d'ailleurs dénoncé unilatéralement l'application de l'article 13d.<sup>5</sup> La NNSC reçoit donc des deux côtés de la MAC des rapports sur les arrivées et les départs de personnel militaire étranger et des KPA/CPV seulement des rapports sur le remplacement de matériel de guerre (comme ces derniers rapports n'ont jamais fourni la moindre information concrète à ce sujet, le Nord est en plus en situation de mensonge permanent). Chaque mois, la NNSC adresse à la MAC une évaluation concernant uniquement l'article 13c, dans laquelle elle précise que, sur la base des informations fournies (elle ne serait pas en mesure, si besoin en était, de les contrôler...), elle n'a pas constaté de violation de cette disposition de l'accord. Quant à l'article 28, autorisant la MAC ou l'une des deux parties à demander à la NNSC de procéder à une enquête spéciale en dehors de la DMZ sur une violation alléguée de l'accord, le cas ne s'est pas présenté au cours des dernières années. Ainsi, le rôle formel de la NNSC basé sur l'article 41 AA est pratiquement nul.

L'article 49 lui accorde la possibilité de faire des recommandations à la MAC pour amender l'accord, si les changements proposés ont pour but d'assurer un armistice plus efficace. La NNSC n'en a pas fait formellement usage, mais s'est basée sur une interprétation souple de cette disposition pour formuler quelques recommandations et suggestions (voir plus loin sous «Activités de la NNSC»).

En revanche, son rôle informel est apprécié par toutes les parties concernées: par la présence systématique d'officiers de la NNSC, observateurs neutres en uniforme, dans la zone commune de sécurité de Panmunjom chaque fois qu'il s'y passe quelque chose (MAC-meetings, rencontre dans le cadre du dialogue intercoréen, manifestations diverses, etc.), notre commission contribue certainement à la stabilité de la JSA, à la prévention d'incidents fâcheux et à son maintien en tant que zone de rencontre et de dialogue exempte de tension. En entretenant et en développant des relations optimales avec toutes les parties, tout en respectant son devoir de stricte neutralité, elle est considérée comme un interlocuteur privilégié, à qui l'on demande conseil et que l'on utilise bien entendu aussi pour sonder les sentiments ou les intentions de l'adversaire sur tel ou tel sujet. Seul lien jamais interrompu entre les deux côtés, elle est donc appréciée comme moyen de communication indirecte. Enfin, elle s'efforce de favoriser les contacts directs entre les parties et d'en améliorer l'atmosphère. L'excellente entente et l'esprit de collaboration qui prévalent actuellement au sein même de la NNSC lui permettent de remplir ce rôle informel avec une certaine efficacité.

Comme je l'ai évoqué plus haut,<sup>6</sup> la situation dans la péninsule pourrait évoluer, après 37 ans de sclérose: si l'on s'achemine vers l'établissement d'un réel dialogue inter-gouvernemental entre les deux Corées et si celui-ci aboutit à plus ou moins longue échéance à des résultats concrets en matière de CBM, par exemple, on ne saurait exclure que le NNSC soit sollicitée par les deux côtés des opérations de vérification. J'ai également laissé entendre que les choses pourraient bouger,

<sup>5</sup> Cf. QdD 21, doc. 34, dodis.ch/66043, ainsi que la compilation dodis.ch/C2555.

<sup>6</sup> Pour la version complète du document, cf. le facsimilé dodis.ch/65561.

mais sans pouvoir indiquer dans quelle direction, en ce qui concerne l'accord d'armistice lui-même, avec des possibles implications pour la NNSC, de sa dissolution pure et simple à un réajustement de son rôle pour l'adapter aux circonstances nouvelles, si tel était le souhait des deux parties de la MAC. Je suis bien conscient que tout ceci est terriblement vague...

6. Activités de la NNSC au cours de la période considérée

Par les rapports hebdomadaires de ma délégation, vous avez été tenus au courant des activités de la commission, c'est pourquoi je me limiterai ici à l'essentiel.

Principales recommandations faites à la MAC, août 1987-août 1990

La MAC devrait pouvoir siéger aussi en séances informelles à l'abri des journalistes et observateurs empêchant toute véritable discussion. À ce jour, un seul MAC-meeting de ce type a eu lieu en janvier 1989,<sup>7</sup> sans résultats, car, aux mesures de confiance proposées par l'UNC, les KPA/CPV ont répondu que l'arrêt de Team Spirit constituerait la seule mesure de confiance vraiment valable; au niveau des secrétaires, une quinzaine de séances de discussions informelles, la plupart d'entre elles pour améliorer la sécurité dans la JSA, n'ont pas encore permis, en deux ans, l'élaboration de solutions acceptables pour les deux parties; les négociations continuent cependant.

À plusieurs reprises, la NNSC a fait oralement (les KPA/CPV ayant fait savoir qu'une démarche par écrit serait malvenue) les suggestions suivantes: restaurer les panneaux numérotés indiquant le tracé de la ligne de démarcation militaire (MDL), car ils sont tellement rouillés qu'en hiver, leur couleur se confond avec celle de la végétation des alentours, avec le risque évident de traverser la MDL sans s'en apercevoir; remise préalable d'un ordre du jour par la partie convoquant un MAC-meeting; il faudrait enlever les énormes signes ou panneaux insultants pour l'autre côté et visibles de très loin, construits sur le flanc des collines de part et d'autre de la DMZ, ainsi que cesser d'utiliser un langage discourtois dans les déclarations officielles (le Nord seul étant ici visé, il est remarquable que les Tchèques et les Polonais se soient associés à cette démarche); les émissions de propagande par hauts-parleurs géants devraient cesser (en automne 1989, le Sud a unilatéralement réduit son temps quotidien d'émission de moitié, en tous cas dans le secteur de la DMZ autour de Panmunjom, mais le Nord n'a pas suivi; c'est pourquoi le Sud est revenu à la fréquence antérieure de ses programmes; ces émissions cessent cependant chaque fois qu'une rencontre inter-coréenne a lieu à Panmunjom, mais reprennent aussitôt que les délégués ont tourné les talons). D'une manière générale, chaque côté se déclare prêt à suivre ces conseils, à condition que l'autre commence: ces recommandations de la NNSC sont donc restées lettre morte...

Principales initiatives de la NNSC

Malgré la lenteur des négociations entre les secrétaires de la MAC pour revoir les conditions de sécurité dans la JSA, la NNSC, qui ne perd pas espoir qu'elles aboutiront un jour, a déjà offert à la MAC ses bons offices pour contribuer aux nécessaires opérations de vérification de la mise en œuvres des mesures qui pourraient être agréées; ici, il s'agirait d'accompagner les équipes mixtes d'inspection

<sup>7</sup> Il n'existe pas de procès-verbal du 445ème MAC-Meeting du 17 janvier 1989, car il s'agit d'un «closed-door-meeting», cf. le dossier CH-BAR#E9500.188-01A#1992/37#88\* (2.1).

pour assurer leur sécurité, pas de confier à la NNSC la responsabilité directe desdites inspections.

C'est probablement dans le domaine des contacts sociaux entre membres des deux parties de la MAC que la NNSC a obtenu ses meilleurs résultats: pour la première fois en juillet 1987, à l'occasion du 34ème anniversaire de son existence, puis en décembre 1987 à l'occasion de la nouvelle année, et ainsi de suite jusqu'à maintenant, elle a organisé chaque an deux réceptions dans ses installations à cheval sur la ligne de démarcation, auxquelles ont participé, outre la NNSC au complet, les 10 membres de la MAC (5 du Nord et 5 du Sud), généraux nord et sud-coréens, américain et chinois compris, des officiers de leurs organisations respectives, ainsi que quelques épouses; le 26 juillet dernier, par exemple, une cinquantaine d'invités de la MAC se retrouvèrent autour du buffet offert par notre commission, dans une atmosphère détendue; le «Senior Member» des KPA/CPV, le général Choe Ui Ung, eut à cette occasion un long aparté avec le général sud-coréen Hwang Won Tak, le «ROK Senior Member» à la MAC; quoi de plus normal, dira-t-on... en vérité, c'est un petit fait qui, dans le contexte coréen, prend une certaine importance.

Une seule de ces invitations de la NNSC, celle de fin juillet 1989, dut être annulée à la dernière minute, suite à la notification de l'UNC qu'il refusait cette fois d'y rencontrer les KPA/CPV, en raison de l'imminente violation de l'accord d'armistice annoncée par le Nord avec la traversée non autorisée de la MDL par Im Suh Kyong, violation qui eut finalement lieu le 15 août. Les KPA/CPV accusèrent la NNSC d'être partiale avec son annulation; ils considérèrent également comme une entorse à son devoir de neutralité le fait que notre commission, dans une lettre à la MAC datée du 17 août, écrivit qu'elle était «... concerned by the increasing tension in the Joint Security Area; in the recent past, it has also witnessed in that area events to which both sides of the MAC give very different interpretations. Therefore, the NNSC recommends to the MAC to settle through negotiation the problems arising from different interpretations of provisions of the AA, in order to avoid further incidents and to reduce tension in the JSA...» Outre cette prise de position sur la violation en question, notre commission répéta cette recommandation le 3 octobre et, de plus, enjoignit les deux parties – seul le Nord en fait était visé – à s'abstenir d'utiliser la JSA pour des manifestations unilatérales à caractère politique, susceptibles de nuire à son rôle de lieu de rencontre et de dialogue. 10 Le nuage assombrissant les relations avec les KPA/CPV s'épaissit encore au début de 1990, lorsqu'à la suite du 453ème MAC-meeting,11 notre commission écrivit à la MAC «that it would welcome any joint efforts in the DMZ by Representatives of both sides of the MAC, in order to ensure that relevant provisions of the AA are applied in full in that zone (à ce meeting, répondant à l'exigence du Nord de démolir le «concrete wall», l'UNC avait en effet proposé que le Nord et le Sud fassent ensemble l'inventaire de toutes les installations militaires de la DMZ illé-

<sup>8</sup> Cf. le rapport hebdomadaire du 29 juillet 1987, <u>dodis.ch/66694</u>. Cf. également QdD 21, doc. 63, <u>dodis.ch/65565</u>.

<sup>9</sup> Cf. la lettre de la NNSC à la MAC du 17 août 1989, CH-BAR#E9500.188-01A#1992/37#84\* (1.2).

<sup>10</sup> Cf. la lettre de la NNSC à la MAC du 3 octobre 1989, CH-BAR#E9500.188-01A#1992/37#84\* (1.2).

<sup>11</sup> Le procès-verbal du  $453^{ime}$  MAC-Meeting ne figure pas dans les dossiers de référence CH-BAR# E9500.188-01A#1992/37#88\* (2.1) et CH-BAR#E9500.188-01A#1992/37#151\* (2.1).

gales selon les dispositions de l'AA en vue de leur élimination). Furthermore, the NNSC wishes to reaffirm its readiness, within the framework of its possibilities, to assist the MAC, should the MAC decide to undertake such efforts...». 12 Cette initiative entraîna une vive réaction des KPA/CPV, et je vous livre un extrait de la lettre du 6 mars du général Choe: «...When the NNSC sent me a letter (en fait ses lettres des 17 août et 3 octobre) reflecting the allegation of one side deviating from neutrality and fairness which should be strictly observed by your Commission, I tried to swallow and bury deep in my mind everything proceeding from my constant respect for and trust in your Commission. But the UNC side's reply letter dated February 2213 containing unreasonable charges against us and deep thanks to the NNSC compelled us to clarify our opinion and position as to the reason why «joint efforts» and restoration of the «Joint Observers Teams» is not realized between both sides in the DMZ. I'm of the opinion that your Commission should have a correct understanding of which side is responsible for the failure of the joint efforts between both sides in the DMZ. When your Commission wrote the letter to me it could not be aware of the *April 5 incident in 1967*, ...etc»;<sup>14</sup> quelle mémoire! Il convient de souligner ici que les Tchèques et les Polonais se sont pleinement associés à ces démarches de la commission. Depuis, le nuage en question semble s'être dissipé, grâce à quelques entretiens avec le général Choe, mais cet incident dessine clairement les limites à l'intérieur desquelles les KPA/CPV entendent maintenir l'action de la NNSC. Et, en août 1990, la JSA fut à nouveau le théâtre de manifestations orchestrées par le Nord («consolation team» pour les détenus Im Suh Kyong et son compagnon, «pan-nationnal rally» et autres)...

La NNSC s'efforce en outre de rétablir un système de visites réciproques au camp suisse et suédois par des officiers des KPA/CPV et au camp tchèque et polonais par des officiers de l'UNC, système qui a fonctionné jusqu'au début des années soixante; en février 1989, un premier succès a été enregistré dans ce sens avec l'autorisation donnée par l'UNC à quelques officiers nord-coréens et chinois (colonels et en-dessous) à prendre part à un déjeuner d'adieux organisé pour le numéro deux de la délégation suédoise<sup>15</sup> dans son camp; en juin de la même année, en revanche, les KPA/CPV ont fait pression sur les Polonais pour qu'ils renoncent à leur projet d'inviter aussi des officiers américains et sud-coréens à un déjeuner dans leur camp pour le départ de leur propre numéro deux. 16 À ce stade, il n'y a donc pas réciprocité; à mon avis, les KPA/CPV seraient prêts à autoriser des Américains, mais eux seuls, à se rendre au camp tchèque et polonais (situé à un kilomètre environ au nord de la MDL); pour les Américains, accepter serait contraire à la politique de l'UNC d'associer systématiquement les Sud-Coréens à toutes leurs activités touchant la MAC de près ou de loin, dans le souci de ménager leurs susceptibilités, de prévenir l'ouverture de la moindre brèche entre eux et leur allié sud-coréen dans laquelle le Nord essayerait probablement d'enfoncer aussitôt un coin et de

<sup>12</sup> Cf. la lettre de la NNSC à la MAC du 13 février 1990, CH-BAR#E9500.188-01A#1992/37#145\* (1.2).

**<sup>13</sup>** *Cf. la lettre du Contre-amiral Larry G. Vogt à la NNSC du 22 février 1990,* CH-BAR#E9500.188-01A# 1992/37#145\* (1.2).

**<sup>14</sup>** *Cf. la lettre du Major General Choe Ui Ung, Senior Member KPA/CPV, à la NNSC du 6 mars 1990,* CH-BAR#E9500.188-01A#1992/37#145\* (1.2).

**<sup>15</sup>** Le Colonel Bo Eriksson.

<sup>16</sup> Le Colonel Stanislaw Jurgielewicz.

ne rien faire qui pourrait être interprété comme allant dans le sens des schémas nord-coréens. Une nouvelle tentative de ce genre sera faite pour mon propre départ: avec l'assentiment préalable de l'UNC et l'espoir que ce nouveau pas assouplira peut-être la position du Nord en matière de réciprocité, j'ai invité les généraux du Nord et du Sud et quelques-uns de leurs officiers à mon déjeuner d'adieux au camp suisse le 11 septembre prochain; «wait and see!»

La NNSC et «Team Spirit», le «concrete wall», le 4ème tunnel...

Chaque année en janvier ou février, les KPA/CPV protestent par écrit auprès de notre commission contre les grandes manœuvres américano-sud-coréennes Team Spirit, selon eux contraires à la lettre et à l'esprit de l'accord d'armistice, puisqu'il s'agirait de la répétition générale d'une agression nucléaire contre le Nord. L'UNC, pour sa part, souligne le caractère exclusivement défensif de cet exercice. Face à ces interprétations contradictoires, considérant qu'elle n'a pas la moindre information sur les manœuvres militaires se déroulant au Nord et devant l'insistance des Tchèques et des Polonais jusqu'en 1989, puis des Tchèques seuls en 1990, à vouloir néanmoins critiquer Team Spirit, la NNSC, qui ne peut pas prendre position en faveur de l'une ou l'autre des parties, se borne à accuser réception de la lettre du Nord<sup>17</sup> et chaque délégation fait une déclaration en séance plénière inscrite au procès-verbal; en voici des extraits (déclarations faites à la plénière du 20 février dernier):<sup>18</sup>

Suisse: «... the Swiss Delegation... whishes to state once again that it attaches great importance to a strict compliance by both sides with the provisions of the AA and the subsequent agreements. It fully supports genuine endeavours aiming at reducing tension on the Korean Peninsula and, as in the past, firmly pledges to actively contribute towards that objective, within the framework of the possibilities. The Swiss Delegation is well aware of the prevailing situation, notably characterized by the permanent concentration of huge armed forces on both sides of the DMZ and their activities, as well as by the deep mistrust between the parties and by the absence of progress in the dialogue between them. These factors are causing tension on the Korean Peninsula. Taking this into account, the Swiss Delegation considers as urgent the implementation of confidence-building measures to reduce tension and to create conditions favourable for a peaceful settlement of the Korean problem. It is persuaded that transparence and mutual knowledge about the respective armed forces of both sides are indispensable in any endeavour aiming at mutual disarmament.»

*Suède*: «... the Swedish Delegation has carefully studied the letter... concerning Team Spirit 1990. It has also studied the statements which the two sides of the MAC have made on the subject at the 453<sup>rd</sup> MAC-meeting. The Swedish Delegation is very much concerned about the situation prevailing on the Korean Peninsula and holds the opinion that the great mutual distrust causes both sides to hold large military forces in a high state of readiness. The De-

<sup>17</sup> Cf. la lettre de Choe Ui Ung du 13 janvier 1990, CH-BAR#E9500.188-01A#1992/37#145\* (1.2).

**<sup>18</sup>** Cf. le procès-verbal du  $2068^{bme}$  NNSC-Meeting du 20 février 1990, CH-BAR#E9500.188-01A# 1992/37#144\* (1.1).

legation expresses a hope that the two sides in the near future could resume productive discussions on CBM whereby the distrust and the tension could be reduced to such an extent that big exercises no longer are deemed necessary on either side. Under the present conditions, the Swedish Delegation finds that the NNSC can not draw objective conclusions from contradictory standpoints of both sides regarding Team Spirit 90».

*Pologne*: texte identique au texte suisse jusqu'aux phrases sur les CBM, que les Polonais n'ont pas voulu mentionner.

*Tchécoslovaquie*: «...From the content of the letter it is obvious that the KPA/CPV side of the MAC considers the Team Spirit military exercise as a dangerous measure threatening to the state security of the DPRK and to peace on the Korean Peninsula. The UNC side of the MAC considers the exercise as an inevitable measure of joint preparation of the armed forces of the USA and ROK for carrying out their defensive mission. From these facts, it is obvious that the conduct of large scale military exercises deepens the mutual mistrust between both sides. As the Czechoslovak Member to the NNSC I'm expressing the opinion that it is necessary to abandon large scale military exercises on both sides of the Korean Peninsula and by means of a constructive dialogue to solve all problems in the interest of peace on the Korean Peninsula and the peaceful reunification of the Korean Nation.»<sup>19</sup>

Ces déclarations illustrent le chemin parcouru depuis 1953 par la Pologne et la Tchécoslovaquie; enterrée est l'époque du clivage profond au sein même de la NNSC, paralysant automatiquement toute velléité d'action de la commission...

Les KPA/CPV ont demandé à la NNSC de venir voir, depuis leur côté de la DMZ, le fameux «mur de béton de la division et de la confrontation»; cette année comme les précédentes, l'UNC a invité la NNSC à participer à Team Spirit en qualité d'observatrice (relevons ici que, pour la première fois en 1990, Varsovie y a délégué deux colonels comme observateurs); il lui a aussi demandé de venir inspecter le 4ème «tunnel d'infiltration». La NNSC a comme il se doit décliné ces offres ponctuelles. À cet égard, la délégation suisse soutient que la NNSC ne devrait étudier que les propositions d'inspection et d'observation émanant de la MAC, pas de l'une de ses parties seulement, ce qui est parfois difficile de faire comprendre aux Tchèques, aux Polonais et même aux Suédois…

## 7. Relations au sein de la NNSC et de ses délégations avec l'extérieur

Au sein de la NNSC, elles peuvent être qualifiées d'excellentes, aux plans professionnel comme personnel, et sont basées sur des rapports de confiance beaucoup plus développés qu'il y a quelques années encore; la nouvelle situation en Pologne et en Tchécoslovaquie, de même que les développements dans la péninsule coréenne elle-même ne sont pas étrangers à cette évolution; cependant, en raison même de ces changements, les représentants de ces pays sont peut-être plus que par le passé sous un étroit contrôle de leurs hôtes de la KPA; la prudence reste donc nécessaire à leur égard; je serais notamment tenté de croire que tous les papiers rédigés pour usage interne de la NNSC par les délégations suisse et suédoise sont communiqués à la KPA.

**<sup>19</sup>** *Cf. le procès-verbal du 2068*<sup>ème</sup> *NNSC-Meeting du 20 février 1990,* CH-BAR#E9500.188-01A#1992/37# 144\* (1.1).

Les événements d'Europe orientale n'ont pas eu d'incidence majeure sur les relations des KPA/CPV avec les Tchèques et les Polonais; il semble que ceuxlà tiennent à maintenir des relations correctes avec eux, peut-être parce que le nombre de leurs interlocuteurs, supporters et alliés jadis inconditionnels se réduit comme une peau de chagrin. Ils ont en revanche sensiblement modifié l'attitude de l'UNC: Tchèques et Polonais sont constamment invités à Séoul, pour du «shopping», des contrôles médicaux, des manifestations récréatives, etc; en peu de temps, ils sont devenus les enfants choyés des Américains... Quant à l'attitude et aux positions des Tchèques et des Polonais au sein de la NNSC elle-même, elles sont beaucoup plus «neutres» qu'avant en regard des thèses du Nord sur la situation dans la péninsule: l'«Acting Member» tchèque, le colonel Nemec, m'a dit l'autre jour que Prague interdit dorénavant toute déclaration de sa délégation contre la présence des troupes américaines en Corée du Sud; mon homologue polonais, le général Zarski, se trouverait sous pression de son ministère des affaires étrangères pour aller assister à la grande parade militaire sud-coréenne, organisée tous les 3 ans seulement, qui aura lieu à Séoul à l'occasion du «ROK Army Day» le 1er octobre, ce qui impliquerait, pour lui, de décliner l'invitation des KPA/CPV à un voyage en Corée du Nord autour de cette date, risque qu'il hésite à prendre pour ne pas froisser ses hôtes.

Depuis le mois de juin dernier, la délégation tchèque se trouve sans chef; selon l'«Acting Member», un nouveau général devrait être nommé prochainement et arriver vers la fin de l'année à Panmunjom, mais rien n'est moins sûr connaissant les priorités actuelles du nouveau gouvernement de Prague; comme les choses pourraient évoluer en ce qui concerne la mission de la NNSC, je me demande s'il ne conviendrait pas que la Suisse, d'entente avec les autres pays représentés dans notre commission, fasse une démarche à Prague pour que la nomination du nouveau chef de la délégation tchèque<sup>20</sup> intervienne dans les plus brefs délais; les généraux suédois et polonais ne restent généralement qu'un an à leur poste, ce qui nuit à la continuité des opérations de la NNSC. L'élément moteur, en toute modestie, reste donc la délégation suisse, dont l'influence au sein de la commission est grande.

Quant aux délégations suisse et suédoise, deux aspects distincts caractérisent leurs rapports avec l'UNC: avec les échelons inférieurs directement responsables de notre logistique, de notre sécurité, de toute la paperasserie inévitable, les relations ne sont pas exemptes de tiraillements; il faut dire que les militaires américains, avant leur affectation en bordure ou dans la DMZ, ont subi un lavage de cerveau intensif sur les dangers et les perfidies de leur mission; ils ne sont en revanche presque pas informés sur celle de la NNSC, dont la manière de vivre privilégiée par rapport à la leur ne manque pas de provoquer des réactions d'incompréhension; il en va bien entendu tout autrement aux échelons supérieurs, où l'on est parfaitement au courant du rôle et de l'utilité de notre commission en regard de la politique et des intérêts américains dans la région.

## 8. La délégation suisse à la NNSC

Il ne fait pas de doute que notre rôle au sein de la NNSC s'inscrit parfaitement dans le cadre de la disponibilité et des bons offices de la politique étrangère de

<sup>20</sup> La Major général Josef Červášek.

la Suisse. Notre présence à Panmunjom, financée dans une large mesure par les Américains, ne grève pas outre mesure le budget de la Confédération. Encore qu'il soit difficile de donner la mesure exacte de notre contribution, nous collaborons depuis 37 ans au respect de l'armistice et à la cessation complète des hostilités armées en Corée. Nous sommes bien entendu aussi un élément du statu quo dans la péninsule, situation que préfèrent manifestement les deux gouvernements coréens – contrairement au désir profond de leurs propres administrés –, comme les puissances extérieures intéressées à la question. Il ne serait d'ailleurs guère possible de supprimer la NNSC sans une refonte de l'accord d'armistice ou son remplacement par un autre instrument juridique. Notre rôle à Panmunjom nous vaut enfin un «goodwill» certain de la part de tous les acteurs du théâtre coréen: ces jours-ci, lors de mes visites d'adieux à Pyongyang (vice-ministre des affaires étrangères),<sup>21</sup> à Kaesong («Senior Members» de la KPA et des CPV)<sup>22</sup> et à Séoul (ministres de la défense et des affaires étrangères, <sup>23</sup> directeur de la «Defense Intelligence Agency», commandant en chef des forces américaines, 24 généraux sud-coréens constellés d'étoiles, «Senior Member» UNC-MAC, etc), 25 les louanges ont plu sur la NNSC et, en particulier, sur notre pays et sa contribution à la paix et à la détente par son engagement dans la commission. Bref, la participation de la Suisse à la NNSC peut être considérée comme «une bonne affaire»!

Nous l'avons vu, il n'est pas exclu que notre commission soit appelée à étendre le champ de ses activités, compte tenu de l'évolution qui se dessine et en raison du capital de confiance dont elle semble jouir dans tous les milieux; il me paraît donc important que l'administration fédérale soit prête en tous temps à examiner les propositions que pourraient avancer conjointement les deux côtés de la MAC ou les gouvernements respectifs des deux Corées (on rappellera à cet égard la demande unilatérale formulée par Pyongyang en 1988 de confier à des troupes des pays de la NNSC le soin de patrouiller la DMZ, proposition que Berne serait prête à étudier, à la condition qu'elle soit aussi appuyée par le Sud). Dans cette attente, il serait également vivement souhaitable que ma délégation, avec son effectif et sa mission actuels, puisse au moins disposer des moyens en personnel qualifié et matériels indispensables à l'exécution des tâches qui lui sont aujourd'hui dévolues: un niveau plus élevé de préparation à toute éventualité devrait être atteint, afin de faciliter, le cas échéant, une transition vers d'autres champs d'activités en accord avec la volonté exprimée par le Conseil fédéral d'accroître de façon substantielle la contribution de notre pays aux opérations de maintien de la paix dans le monde. Un examen approfondi d'une éventuelle intégration de la NNSC dans la nouvelle structure mise en place au sein de l'administration fédérale pour ce genre d'opérations me paraît nécessaire.

Je ne reviendrai pas sur les activités au jour le jour de ma délégation au cours des 37 derniers mois, nos rapports hebdomadaires vous ayant abondamment renseignés à ce sujet.

**<sup>21</sup>** Kang Sok-ju.

**<sup>22</sup>** Choe Ui Ung et Tian Sheng.

<sup>23</sup> Lee Sang-hoon et Choi Ho-joong.

**<sup>24</sup>** Le Général Robert W. RisCassi.

**<sup>25</sup>** Le Contre-amiral Larry G. Vogt.

Nos relations avec l'ambassade de Suisse à Séoul, la colonie suisse, le corps diplomatique, les milieux politiques, d'affaires et culturels sud-coréens et étrangers, ainsi qu'avec la presse, peuvent qualifiées d'excellentes. Elles ont été multiples et variées: le chef de la délégation et, dans une moindre mesure son adjoint (la personnalité de ce dernier étant l'élément déterminant), ont accès non seulement aux milieux militaires, mais aussi à la vie diplomatique, politique et des affaires en Corée du Sud (ce qui n'est malheureusement pas le cas en Corée du Nord où nos contacts sont au contraire fort limités par la nature du système), donc jouissent d'une position privilégiée. De très nombreux visiteurs se sont rendus au camp suisse de Panmunjom – 780 pour la seule année 1989 selon notre statistique –; parmi eux, M. Kurt Furgler, le vice premier-ministre australien, Bowen, le ministre britannique de la défense, Younger, de très nombreux officiers généraux américains, coréens, britanniques, canadien, omani, saoudien, ouest-allemand, turc, des officiers supérieurs d'une bonne vingtaine de pays, des parlementaires, politiciens, hauts fonctionnaires et ambassadeurs accrédités à Séoul d'une trentaine de nationalités, des délégués du CICR, des journalistes suisses et étrangers en grand nombre, notamment à l'époque des Jeux olympiques de Séoul, des hommes d'affaires (ma délégation a organisé, d'entente avec l'ambassade, 2 «Swiss Business lunches» à Panmunjom pendant la période considérée), des artistes suisses, coréens et étrangers, des hommes d'église, des professeurs, des architectes, des avocats, des athlètes et officiels lors des JO et des «Paralympics» (octobre 1988), etc.<sup>26</sup> Chaque année, ma délégation a offert une réception à l'occasion de notre fête nationale, à laquelle ont régulièrement pris part plus de 160 invités; toutes ces visites ont donné au soussigné ou, en son absence, à son remplaçant, l'occasion d'expliquer ce que nous faisons à Panmunjom: une bonne opération de relations publiques...

S'agissant de la Corée du Nord, mes tentatives répétées d'entrer en contact avec les milieux gouvernementaux et de l'administration civile et militaire n'ont en revanche guère été couronnées de succès; mes collègues tchèque et polonais étant au «même tarif», cela apporte une forme de consolation; à Pyongyang, j'ai rencontré deux fois seulement en trois ans le vice-ministre des AE, Chon Il Chon, et à quatre ou cinq reprise l'ambassadeur Choe U Jin, jusqu'ici chef du bureau de la réunification du MAE et qui sera l'un des 7 membres de la délégation nord-coréenne à la rencontre entre les premiers-ministres des deux Corées à Séoul, du 4 au 7 septembre; des militaires autres que ceux attachés à la KPA-MAC, point.

En Chine, j'ai pu m'entretenir avec quelques généraux et hauts fonctionnaires du MAE lors de mes deux voyages de service dans ce pays; les Chinois affirment apprécier grandement le rôle de la NNSC; je vous prie de vous référer à mes rapports à ce sujet.<sup>27</sup>

 $[...]^{28}$ 

<sup>26</sup> Sur les activités de l'Ambassade de Suisse à Séoul dans le cadre des Jeux olympiques d'été 1988, y compris l'organisation de visites à Panmunjom, cf. le dossier CH-BAR#E2200.24#1996/94#113\* (674.1-04). Cf. également QdD 21, doc. 64, dodis.ch/66575.

<sup>27</sup> Pour le rapport du Conseiller d'ambassade Monod du 24 novembre 1987 sur son voyage de service en Chine du 22 octobre au 2 novembre, cf. le dossier CH-BAR#E2010A#1999/250#3577\* (B.73.0.1(36) P). Sur sa visite en Chine du 23 février au 2 mars 1990, cf. le dossier CH-BAR#E2200.174#2000/162#15\* (412).

<sup>28</sup> Pour la version complète du document, cf. le facsimilé dodis.ch/65561.